

MERCREDI 9 JANVIER 2019

WWW.ARCINFO.CH

NO 6/CHF 2.90/€ 2.90 / J.A. - 2000 NEUCHÂTEL

LA MÉTÉO EN PLAINES
DU JOUR ~3° ~1°



ENVIRONNEMENT ÉMOI AUTOUR
DE LA GESTION DES DÉCHETS
DES ENTREPRISES **P5**

MIGRANTS MOINS DE MORTS
EN MÉDITERRANÉE, LE HCR
PARLE DE TROMPE-L'ŒIL **P23**

ENFANTS PLACÉS

LA RÉFORME NEUCHÂTELOISE SORT DES FRONTIÈRES

En modernisant son système de placements d'enfants, le canton de Neuchâtel contraint le Jura et la partie francophone du canton de Berne à revoir à leur tour leur politique en la matière. Ou à sortir leur porte-monnaie. Explications. **P2**

JUSTICE NEUCHÂTELOISE

UN CHIOT BATTU PLACÉ SOUS SÉQUESTRE



La justice neuchâteloise confirme la mise sous séquestre d'un chiot battu par son maître. Devant une école, l'homme avait pris son animal par la peau du cou puis l'avait jeté au sol à deux reprises, déclarant que s'il continuait à se comporter ainsi, il le tuerait. Il se voit condamné à une interdiction de détenir des chiens. **P7**

NEUCHÂTEL VIEUX-CHÂTEL,
LE RÊVE QUI DEVIENDRA
RÉALITÉ CE PRINTEMPS

Après une année et demie de travaux, les membres de la Coopérative d'en face pourront bientôt s'installer dans les 21 appartements créés dans le quartier du Vieux-Châtel. **P7**



RESTAURATION BURGER KING
S'INSTALLERA À NEUCHÂTEL
AVANT L'ÉTÉ PROCHAIN

Un nouveau géant américain de la restauration rapide s'implante à Neuchâtel. Burger King est arrivé à ses fins. Ce n'est pas le cas pour Holy Cow! à La Chaux-de-Fonds **P3**



AJOIE

LES DINOSAURES DÉBARQUENT AU MUSÉE

Achevés, les travaux de l'autoroute A16 ont simplifié le quotidien des automobilistes. Ils ont également permis de mettre au jour tout un patrimoine paléontologique. Le musée Jurassica, à Porrentruy, lui rend hommage dans une exposition. Allosaure, rhinocéros primitif et mammoths sont au rendez-vous. **P9**



Un chiot maltraité retiré à son propriétaire

La justice neuchâteloise confirme la mise sous séquestre définitive d'un chiot battu par son maître. L'homme se voit condamné à une interdiction de détenir des chiens pour une durée indéterminée.

PAR VIRGINIE GIROUD@ARCINFO.CH

L'affaire avait choqué plusieurs mamans d'élèves, un matin de juin 2017 devant une école neuchâteloise. Il est environ 8 heures lorsqu'un homme se met à maltraiter son chiot d'à peine deux mois, en public. Le propriétaire prend son animal par la peau du cou, à la hauteur de ses épaules, puis le jette au sol à deux reprises, déclarant que s'il continue à se comporter ainsi, il le tuera.



La décision d'aller jusqu'au séquestre ne se prend pas à la légère, il faut un problème grave.

PIERRE-FRANÇOIS GOBAT
VÉTÉRINAIRE CANTONAL

Des mamans ayant assisté à la scène dénoncent cet acte de maltraitance au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, en faisant état de «pleurs du chien, de souffrance et de stress».

«Mauvais traitements graves»

Après avoir auditionné les témoins, le vétérinaire cantonal ordonne le séquestre définitif du chiot et prononce à l'encontre du maître une interdiction de détenir des chiens pour une durée indéterminée. Il retient l'existence de «mauvais traitements graves» et note que les agissements du maître, déjà par le passé, dé-



Le vétérinaire cantonal neuchâtelois prononce chaque année une dizaine de décisions de séquestre d'animaux maltraités. KEYSTONE

montraient qu'il n'était pas capable de détenir un chien. Mais le propriétaire conteste les faits et recourt auprès du département cantonal concerné, puis du Tribunal cantonal, pour faire annuler cette décision et récupérer son animal. Il invoque la violation de son droit d'être entendu, au motif qu'il n'a pas été appelé à participer aux auditions des témoins, qui

voulaient rester anonymes par peur de représailles. Ses arguments ont été balayés. Le Tribunal cantonal vient de rejeter ce recours, confirmant le séquestre définitif du chien et l'interdiction d'en détenir à nouveau.

Une dizaine de séquestres chaque année

«Il est rare de devoir ordonner

le séquestre d'un animal en raison d'actes de violence à son encontre», nous indique le vétérinaire cantonal, Pierre-François Gobat. «La plupart des décisions de séquestre sont liées à de la maltraitance par négligence, par exemple lorsque le maître rencontre des difficultés personnelles et n'arrive plus à gérer ses animaux.» En moyenne, les services neu-

châtelois prononcent une dizaine de décisions de séquestre d'animaux chaque année, associées à une dizaine d'interdictions de détenir des bêtes. «La décision d'aller jusqu'au séquestre ne se prend pas à la légère, il faut un problème grave», précise Pierre-François Gobat. «Avant d'en arriver là, il existe souvent d'autres mesures permettant de régler la si-

tuation, par exemple obliger une personne à sortir son chien plus souvent, ou lui interdire de l'attacher à l'intérieur.»

Dénonciations anonymes

Le vétérinaire cantonal reçoit entre 150 et 200 dénonciations de cas de maltraitance d'animaux chaque année, souvent transmises par un voisin. «Le jugement rendu dernièrement par le Tribunal cantonal est important, car il confirme que nous pouvons agir même si le dénonciateur souhaite rester anonyme», se réjouit Pierre-François Gobat.

Qu'il s'agisse de chiens, de chats ou d'autres bêtes, les animaux séquestrés sont placés dans l'un des refuges du canton. Les gardiens sont informés des maltraitances subies par l'animal. Ces professionnels pourront ainsi le soigner, lui redonner confiance, et choisiront chez qui cet animal sera replacé.

Le dur travail des refuges

Marie Somville, vice-présidente de la Société protectrice des animaux de Neuchâtel et environs, se voit régulièrement confier des animaux dans un sale état. «Le jour de Noël, nous avons reçu un petit chien qui n'avait pas été soigné par ses maîtres pendant deux ans et souffrait d'une infection urinaire.»

Ce coton de Tuléar, qui doit être toiletté une fois par mois, ne pouvait presque plus marcher tant ses griffes et ses poils étaient longs. «Je n'avais jamais vu ça, ses ongles lui rentraient dans la peau», déplore la vice-présidente. «Nous l'avons soigné. Aujourd'hui, il revit, c'est un chien très joyeux!»

Le Vieux-Châtel accueillera ses coopérateurs en avril

NEUCHÂTEL Les membres de la Coopérative d'en face pourront intégrer leurs appartements dans le quartier plus tôt que prévu.

Il est sorti de terre, le Vieux-Châtel nouveau. Ce quartier de Neuchâtel, qui abritait autrefois des serres, est totalement remanié par la Coopérative d'en face. Il devient un lieu d'habitation solidaire, écologique, basé sur le dialogue et la participation. Les bâtiments existants ont été totalement refaits et un nouveau bloc a vu le jour. Le tout sera terminé avant le délai prévu: au lieu du mois de juin, c'est à la fin avril que les

membres de la coopérative pourront emménager. Le premier coup de pioche avait été donné en octobre 2017.

Moins cher que prévu

«Nous avons essayé de ne pas trop prolonger pour des questions de coûts, afin que la Coopérative puisse financer ce projet en proposant des loyers abordables», explique Gilbert Woern, architecte. Résultat: le budget de 9,7 millions de francs ne sera pas dépassé.

«Nous allons terminer plus bas. Je ne sais pas encore de combien, puisque je n'ai pas encore toutes les factures des gros travaux.»

Le plus difficile a été de «transformer les bâtiments existants. Ces anciens ateliers étaient dans un état vétuste», raconte Gilbert Woern. Reste à poser les cuisines, terminer les surfaces ou encore à s'occuper de la serrurerie.

«Dans un ou deux mois, nous commencerons les aménage-



Le nouveau bâtiment de la coopérative du Vieux-Châtel, est sorti de terre. Les locataires pourront emménager en avril. LUCAS VUITEL

ments extérieurs.» A l'ouest, un parc public verra le jour. Il s'agit d'un projet de la Ville, à qui tout le terrain appartient. Un espace de stationnement pour vélos sera également créé, puisque les voitures seront proscrites dans le quartier.

Sur les 21 logements, seuls deux sont encore disponibles: un trois-pièces duplex dans les bâtiments existants et un deux-pièces dans le neuf. Pour pouvoir y habiter, il faut être membre de la Coopérative d'en face, fondée en 2012 et propriétaire de l'habitation. Le but est d'éviter la spéculation immobilière, et donc de garder des loyers abordables pour ses membres. Gilbert Woern se réjouit: «C'est un projet qui me tient énormément à cœur. J'espère que c'est le début des coopératives à Neuchâtel.» VHU

L'équivalent
de huit terrains
de football disparaît
chaque jour.

XAVIER CHALLANDES
DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL
NEUCHÂTELOIS, LES VERTS

LE FACE-À-FACE

Le Littoral, qui
manque déjà quelque
peu de zones à bâtir,
serait perdant.

NICOLAS JUTZET
PRÉSIDENT DES JEUNES PLR
NEUCHÂTELOIS

Initiative contre le mitage du territoire: une bonne idée?

N'AYEZ PAS PEUR!

L'argument principal en faveur de l'initiative est la protection des sols. L'équivalent de huit terrains de football disparaît chaque jour en Suisse. Le béton ne nourrit pas. Les zones agricoles sont mangées petit à petit. Si nous voulons continuer à nourrir tout le monde, il faudra davantage de terrain.

Avec les problèmes climatiques et l'agriculture qui devra se passer de produits phytosanitaires pour éviter la mort des sols, le rêve américain avec sa villa individuelle va mourir. Nous passerons à un autre style d'habitations. Elles auront aussi un jardin et un barbecue. Nous aime-

rons dire à la population: n'ayez pas peur!

Certains prétendent que ce serait un frein à l'économie, au développement et à la croissance. C'est faux. L'initiative ne dit pas que nous arrêterons de croître. Le pays pourra compter jusqu'à deux millions d'habitants sans problème. Ce n'est pas retourner au Moyen Âge.

Nous voyons qu'il y a beaucoup trop de terrains à bâtir. Dans le canton de Neuchâtel, le potentiel de création de logements dans des bâtiments existants est très grand. Dans le Val-de-Ruz, beaucoup de fermes ont été transformées en logement. Il y a encore un potentiel. Quant à la densification, il

ne faudra pas la faire n'importe comment. Il s'agit de bien réfléchir. Ça ne veut pas dire non plus que dans les villes ou les villages on doit utiliser le moindre mètre carré de verdure.

Nous voulons la création d'écoquartiers, d'habitat durable, qui favorise aussi la propriété. Il y a un magnifique exemple avec la coopérative du Vieux-Châtel, à Neuchâtel. Ça se fonde bien dans le paysage, et l'accès à la propriété par la Ville est facilité.

Le 10 février, la population suisse se prononcera sur l'initiative des jeunes Verts contre le mitage du territoire. Les initiants veulent geler la surface totale des zones à bâtir à son niveau actuel. Ils jugent l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire insuffisante.

INITIATIVE RIGIDE

Rappelons tout d'abord que la population a approuvé la loi sur l'aménagement du territoire en 2013. Or elle n'est pas encore appliquée dans tous les cantons. Toutefois nous constatons qu'elle a déjà des effets positifs. Contrairement à cette initiative rigide et déconnectée de la réalité, elle prend en compte le développement économique et démographique.

Par exemple, dans le canton

de Neuchâtel, le nouveau plan directeur cantonal tient compte de l'augmentation prévue de la population et de l'emploi sur quinze ans. Il présente un développement réfléchi et mesuré. Le travail fait, en concertation avec les communes, démontre bien l'inutilité de cette initiative. Autre danger, elle laisse deux possibilités quant à son application. Si on gèle les zones à bâtir au niveau fédéral, les cantons qui ont mal travaillé sont récompensés par rapport aux autres qui ont su gérer leur zone à bâtir de façon plus rationnelle. Si on le fait au niveau cantonal, les communes qui ont bien travaillé sont prétérites. Prenons l'exemple concret

de notre canton: le Littoral qui manque déjà quelque peu de zone à bâtir, serait perdant.

Dernier point qui pose problème – et c'est démontré par le non de l'Union suisse des paysans – l'initiative fait une différence entre l'agriculture dépendante du sol et celle indépendante du sol. Or cette distinction est contestée dans la pratique. Hors zone à bâtir, les paysans qui ont seulement des installations de production animale ou végétale indépendantes du sol seraient limités. S'ils doivent s'étendre dans une zone à bâtir, ceci aura un coût élevé. Le tout alors qu'ils sont déjà soumis à une forte pression financière.